



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2024-195

PUBLIÉ LE 6 SEPTEMBRE 2024

Sommaire

Direction de l'administration pénitentiaire /

R76-2024-09-02-00005 - Délégation de signature N°12 2024 du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse, suite à la prise de fonction de nouveaux fonctionnaires (21 pages)	Page 3
R76-2024-09-02-00007 - Délégation de signature N°14 2024 du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse, suite à la prise de fonction de nouveaux fonctionnaires (2 pages)	Page 25
R76-2024-09-02-00008 - Délégation de signature N°15 2024 du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse, suite à la prise de fonction de nouveaux fonctionnaires (1 page)	Page 28
R76-2024-09-02-00010 - Délégation de signature N°17 2024 du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse, suite à la prise de fonction de nouveaux fonctionnaires (1 page)	Page 30
R76-2024-09-02-00006 - Délégations de signature N°13 2024 du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse, suite à la prise de fonction de nouveaux fonctionnaires (2 pages)	Page 32
R76-2024-09-02-00009 - Délégations de signature N°16 2024 du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse, suite à la prise de fonction de nouveaux fonctionnaires (1 page)	Page 35

DRAAF Occitanie /

R76-2024-09-06-00001 - Arrêté relatif à l'autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique pour l'élaboration de certains vins de la récolte 2024 - Départements de l'Aude, de l'Hérault et du Gard (4 pages)	Page 37
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------

RECTORAT / Division de l'expertise et du conseil juridiques et financiers

R76-2024-09-04-00005 - arrêté relatif à la composition de la commission chargée d'examiner les recours administratifs préalables contre les refus d'autorisation d'instruction dans la famille (1 page)	Page 42
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------

Direction de l'administration pénitentiaire

R76-2024-09-02-00005

Délégation de signature N°12 2024 du directeur
interrégional des services pénitentiaires de
Toulouse, suite à la prise de fonction de
nouveaux fonctionnaires

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

**Décision n°12/2024
portant délégation de signature
à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse**

Le directeur interrégional,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,
Vu le décret n° 65-73 du 27 janvier 1965 modifiant les circonscriptions des directions régionales des services pénitentiaires en métropole,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Vu l'arrêté du garde des Sceaux, ministre de la Justice en date du 30 décembre 2005 portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,
Vu l'arrêté du 7 avril 2009 portant implantation d'unités opérationnelles auprès des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire pour le compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire »,
Vu l'arrêté du 7 avril 2009 portant implantation d'unités opérationnelles auprès des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire pour le budget général,
Vu l'arrêté du 29 juin 2009 portant règlement de comptabilité au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'état pour la désignation d'ordonnateurs secondaires et leurs délégués relevant du ministère de la justice et des libertés sur le programme n°309 « entretien des bâtiments de l'Etat »
Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,
Vu l'arrêté du garde des Sceaux, ministre de la Justice en date du 14 janvier 2019 portant nomination de Monsieur Stéphane Gély, directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse,
Vu l'arrêté en date du 3 mars 2023 de Monsieur Pierre-André Durand, Préfet de la Région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne, portant délégation de signature à Monsieur Stéphane Gély, directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse,

Décide :

Délégation d'engagement et de mandatement des recettes et dépenses

Article 1 : En mon absence, délégation est donnée, à Madame Nathalie FAUSTIN, directrice des services pénitentiaires, directrice interrégionale adjointe et à Madame Chloé GARDENAL, directrice des services pénitentiaires, secrétaire générale à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, de signer, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse ainsi que les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie FAUSTIN et de Madame Chloé GARDENAL, délégation est donnée à Madame Stéphanie LACOMBE, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du département du budget et des finances, à Madame Barbara WURTZEL, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du département du budget et des finances de signer, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse – hors titre 2 ainsi que les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie FAUSTIN et de Madame Chloé GARDENAL, délégation est donnée à Madame Catherine MOREAU, directrice des services pénitentiaires, cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales, de signer, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse – titre 2.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie FAUSTIN et de Madame Chloé GARDENAL, délégation est donnée à Madame Esther MARCOS, directrice technique des services pénitentiaires, cheffe du département des affaires immobilières, de signer, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes relatifs au code UO 0107-F175-3175.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie FAUSTIN et de Madame Chloé GARDENAL, délégation est donnée à Madame Patricia REULET, directrice des services pénitentiaires, cheffe du département de la sécurité et de la détention, et à Madame Sophie AVRIL, cheffe des services pénitentiaires de classe normale, adjointe à la cheffe du département de la sécurité et de la détention, de signer, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes d'engagement et des dépenses budgétaires nécessaires à la réalisation des missions assurées par le département de la sécurité et de la détention.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie FAUSTIN et de Madame Chloé GARDENAL, délégation est donnée à Monsieur Rodolphe MANGEL, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, chef du département des politiques d'insertion, de la probation et de la prévention de la récidive et à Monsieur Sébastien DUMONT, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, adjoint au chef du département des politiques d'insertion, de la probation et de la prévention de la récidive, de signer, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes d'engagement et des dépenses budgétaires nécessaires à la réalisation des missions assurées par le département des politiques d'insertion, de la probation et de la prévention de la récidive.

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie FAUSTIN et de Madame Chloé GARDENAL, délégation est donnée à Madame Catherine MOREAU, directrice des services pénitentiaires, cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales, et à Madame Annick LANCELLE, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales, de signer, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes d'engagement et des dépenses budgétaires nécessaires à la réalisation des missions assurées par le département des ressources humaines et des relations sociales.

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie FAUSTIN et de Madame Chloé GARDENAL, délégation est donnée à Madame Esther MARCOS, directrice technique des services pénitentiaires, cheffe du département des affaires immobilières, et à Monsieur Julien ESPEU, directeur technique des services pénitentiaires, adjoint à la cheffe du département des affaires immobilières, de signer, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes d'engagement et des dépenses budgétaires nécessaires à la réalisation des missions assurées par le département des Affaires Immobilières.

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Article 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie FAUSTIN et de Madame Chloé GARDENAL, délégation est donnée à Monsieur Dominique CLARY, cadre technique contractuel, chef du département des systèmes d'information, à Monsieur Sébastien CHAUSY, directeur technique, adjoint au chef du département des systèmes d'information, de signer, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes d'engagement et des dépenses budgétaires nécessaires à la réalisation des missions assurées par le département des systèmes d'information.

Article 10 : Délégation est donnée à Monsieur Frédéric SEGUÉLA, directeur des services pénitentiaires, chef de la cellule interrégionale du renseignement pénitentiaire, à Madame Marie ROIG, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, adjointe au chef de la cellule interrégionale du renseignement pénitentiaire, de signer, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes d'engagement et des dépenses budgétaires nécessaires à la réalisation des missions assurées par la cellule interrégionale de renseignement pénitentiaire.

Article 11 : Délégation est donnée à Monsieur Patrick SEGUINAUD, chef des services pénitentiaires, chef de l'autorité de régulation et de programmation des extractions judiciaires, à Monsieur Christian WACQUEZ, capitaine pénitentiaire, adjoint au chef de l'autorité de régulation et de programmation des extractions judiciaires, de signer, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes d'engagement et des dépenses budgétaires nécessaires à la réalisation des missions assurées par l'autorité de régulation et de programmation des extractions judiciaires.

Article 12 : délégation est donnée pour signer les actes d'engagement, des recettes et des dépenses budgétaires des centres de coût suivants, ainsi que du compte de commerce 912 afférent dans la limite de 20 000 € par acte, à :

CENTRES DE COUT	Délégation donnée au chef d'établissement	Délégation donnée à l'adjoint(e) en l'absence du chef d'établissement	Délégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint
Centre pénitentiaire de Béziers	Madame Gaëlle Verschaeve, directrice des services pénitentiaires hors classe	Madame Maud Deslandes, directrice des services pénitentiaires Monsieur Paul Madrid, directeur des services pénitentiaires	Madame Marie-Mylène Begue, attachée d'administration de l'Etat
Centre de détention de Muret	Madame Valérie Stempfer, directrice des services Pénitentiaires hors classe	Madame Laurence Lamothe Suhit, directrice des services pénitentiaires	Madame Christèle Chevalier, attachée d'administration de l'Etat
Centre pénitentiaire de Lannemezan	Madame Christel Drouet, directrice des services Pénitentiaires hors classe	Madame Evelyne Lecloirec, directrice des services Pénitentiaires	Madame Stéphanie Domsps, attachée d'administration de l'Etat
Centre pénitentiaire de Perpignan	Madame Séverine Godefroid, Directrice des services pénitentiaires	Madame Camille Deroche, directrice des services pénitentiaires	Madame Céline Caubel, attachée d'administration de l'Etat
Maison d'arrêt de Nîmes	Madame Aurélie Martinière, directrice des services Pénitentiaires hors classe	Madame Christine Harouat, directrice des services pénitentiaires	Madame Mélodie Forin, attachée principale d'administration de l'Etat

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Centre pénitentiaire de Villeneuve-lès-Maguelone	Madame Pauline Rossignol, directrice des services pénitentiaires	Madame Cécile Izard, directrice des services pénitentiaires Monsieur Charlie Raynaud, directeur des services pénitentiaires	Madame Fatima Boukezzoula, attachée d'administration de l'Etat
Centre pénitentiaire de Toulouse-Seysse	Monsieur Philippe Audouard, directeur des services pénitentiaires hors classe	Madame Julie Boissinot, directrice des services pénitentiaires	Madame Céline Séguela, attachée d'administration de l'Etat

Article 13 : délégation est donnée pour signer les actes d'engagement des recettes et des dépenses budgétaires ainsi que, le cas échéant, du compte de commerce 912 des centres de coût et, pour leur fonctionnement propre, des départements, services et cellule suivants, dans la limite de 15 000 € par acte:

CENTRES DE COUT ET SERVICES	Délégation donnée au chef d'établissement ou de département	Délégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef d'établissement ou de département	Délégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint
Maison d'arrêt d'Albi	Monsieur Patrick Migliaccio, chef des services pénitentiaires	Madame Sandrine Roche, chef des services pénitentiaires	Madame Chrystelle Brun, secrétaire administrative grade 1
Maison d'arrêt de Carcassonne	Monsieur Michel Kaci, chef des services pénitentiaires	Monsieur Nicolas Canet, Chef des services pénitentiaires	
Maison d'arrêt de Foix	Madame Anne Lepionnier, Chef des services pénitentiaires	Madame Nathalie Gennardi, chef des services pénitentiaires	
Maison d'arrêt de Mende	Monsieur Emmanuel Eynard, chef des services pénitentiaires	Madame Christelle Charlin, chef des services pénitentiaires	
Maison d'arrêt de Montauban	Monsieur Franck Rivière, chef des services pénitentiaires	Madame Sonia Royer, chef des services pénitentiaires	Madame Karine Combres, Secrétaire Administratif
Maison d'arrêt de Rodez	Monsieur Thierry Deliessche, chef des services pénitentiaires	Monsieur Jean-Yves Ly-Yick-Khien, chef des services pénitentiaires	
Centre de détention de Saint-Sulpice	Monsieur Christophe Breucq, chef des services pénitentiaires	Monsieur Eric Marko, chef des services pénitentiaires	
Maison d'arrêt de Tarbes	Monsieur Patrick Delanne, chef des services pénitentiaires	Madame Aurélie Cobourg, chef des services pénitentiaires	
Etablissement pénitentiaire pour mineurs de Lavaur	Monsieur Eric Bruel, directeur des services pénitentiaires	Madame Noémie Ferrand, directrice des services pénitentiaires	
Département Sécurité et Détention	Madame Patricia Reulet, directrice des services pénitentiaires	Madame Sophie Avril, Cheffe des services pénitentiaires	
Département des Politiques d'Insertion, de la probation et de la Prévention de la Récidive	Monsieur Rodolphe Mangel, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	Monsieur Sébastien Dumont, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Natacha Buffo, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Département des ressources humaines et des relations sociales	Madame Catherine Moreau, directrice des services pénitentiaires	Madame Annick Lancelle, attachée d'administration de l'Etat	
Département du Budget et des Finances	Madame Stéphanie Lacombe, attachée principale d'administration de l'Etat	Madame Barbara Wurtzel, attachée d'administration de l'Etat	
Département des systèmes d'information	Monsieur Dominique Clary, cadre technique contractuel	Monsieur Sébastien Chausy, directeur technique	
Département des affaires immobilières	Madame Esther Marcos, directrice technique	Monsieur Julien Espeu, directeur technique	
Mission du droit et de l'expertise juridique	Madame Isabelle Gerbier, directrice des services pénitentiaires		
Cellule interrégionale de renseignement pénitentiaire	Monsieur Frédéric Seguela, Directeur des services pénitentiaires	Madame Marie Roig, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	
Bureau des affaires générales	Monsieur Eric Dingli, attaché d'administration de l'Etat	Madame Emilie Bétaillouloux, agent contractuel	

Article 14 : délégation est donnée pour signer les actes d'engagement, des recettes et des dépenses budgétaires des centres de coût suivants dans la limite de 15 000 € par acte :

CENTRES DE COUT	Délégation donnée au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation	Délégation donnée à l'adjoint en l'absence du directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation	Délégation donnée en l'absence du directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation et de son adjoint
Services pénitentiaires d'insertion et de probation de la Haute-Garonne et de l'Ariège	Madame Véronique Dumas, directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation		Madame Chrystelle Lecoq, attachée principale d'administration de l'Etat
Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Hérault	Monsieur Pierrick Leneveu, directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation	Madame Morgane Porte, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	Monsieur Stéphane Lecoq, attaché d'administration de l'Etat

Article 15 : délégation est donnée pour signer les actes d'engagement, des recettes et des dépenses budgétaires des centres de coût suivants dans la limite de 12 000 € par acte et afin d'assurer leur fonctionnement propre :

CENTRES DE COUT	Délégation donnée au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation	Délégation donnée à l'adjoint en l'absence du directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation	Délégation donnée en l'absence du directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation et de son adjoint

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Services pénitentiaires d'insertion et de probation de l'Aveyron et du Lot	Monsieur Omar Kaabeche, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation		Madame Sylvie Goudy, secrétaire administratif
Services pénitentiaires d'insertion et de probation du Tarn et Garonne et du Gers	Madame Véronique Meunier, directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation	Madame Céline Maudry, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	Monsieur Laurent Liegeois, secrétaire administratif Madame Adina Huseinbasic directrice pénitentiaire d'insertion et de probation au service pénitentiaire d'insertion et de probation du Gers
Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Hautes-Pyrénées	Madame Joan Sylvanielo, directrice fonctionnelle du service pénitentiaire d'insertion et de probation	Stéphanie Campemac, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Muriel Laporte secrétaire administrative
Services pénitentiaires d'insertion et de probation du Gard et de la Lozère	Monsieur Eric Lamboley, directeur fonctionnel du service pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Véronique Vidal, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Céline Contri secrétaire administrative Madame Elisabeth Pasquier, secrétaire administrative
Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Aude	Madame Céline Corsetti directrice fonctionnelle du service pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Véronique Hannecart, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Touzelet secrétaire administrative Monsieur Meghabbar Fadel, secrétaire administratif
Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Pyrénées-Orientales	Monsieur Philippe Lambrigot directeur fonctionnel du service pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Nina Miel, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Béatrice Perron, secrétaire administrative
Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Tarn	Madame Pascale Baranger, directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation	Monsieur Rémi Hoareau, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Catherine Enjarlan, secrétaire administrative

Article 16 : délégation est donnée pour signer au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes d'engagement et des dépenses budgétaires nécessaires à la réalisation des missions assurées par les services pénitentiaires d'insertion et de probation :

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

CENTRES DE COUT	Délégation donnée au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation	Délégation donnée à l'adjoint en l'absence du directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
Services pénitentiaires d'insertion et de probation de l'Aveyron et du Lot	Monsieur Omar Kaabeche, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	
Services pénitentiaires d'insertion et de probation du Tarn et Garonne et du Gers	Madame Véronique Meunier, directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation	Madame Céline Maudry, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation
Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Hautes-Pyrénées	Madame Joan Sylvanielo, directrice fonctionnelle du service pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Stéphanie Campemae, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation
Services pénitentiaires d'insertion et de probation du Gard et de la Lozère	Monsieur Eric Lamboleu, directeur fonctionnel du service pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Véronique Vidal, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation
Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Aude	Madame Céline Corsetti directrice fonctionnelle du service pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Véronique Hannecart, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation
Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Pyrénées-Orientales	Monsieur Philippe Lambrigot directeur fonctionnel du service pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Nina Miel, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation
Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Tarn	Madame Pascale Baranger, directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation	Monsieur Rémi Hoareau, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation
Services pénitentiaires d'insertion et de probation de la Haute-Garonne et de l'Ariège	Madame Véronique Dumas, directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation	
Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Hérault	Monsieur Pierrick Leneveu, directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation	Madame Morgane Porte, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Article 17 : délégation est donnée pour signer les actes d'engagement, des recettes et des dépenses budgétaires des services suivants dans la limite de 1 000 € par acte et afin d'assurer leur fonctionnement propre :

CENTRES DE COUT	Délégation donnée au chef de service	Délégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef de service
Autorité de régulation et de programmation des extractions judiciaires	Monsieur Patrick Séguinaud, chef des services pénitentiaires	Monsieur Christian Wacquez capitaine pénitentiaire
Equipe régionale d'intervention et de sécurité	Monsieur Patrice Verdier, chef des services pénitentiaires	Monsieur Claude Bertrand, capitaine pénitentiaire
Base cynotechnique	Madame Marie Miravete, Capitaine pénitentiaire	Madame Emilie Delbes, brigadier-chef
Pôle Placement sous surveillance électronique	Monsieur Sébastien Job, capitaine pénitentiaire	Monsieur Aachour Belilita capitaine pénitentiaire

Article 18 : Dans le cadre du fonctionnement de l'UO Immobilier sous CHORUS, délégation est donnée, pour valider dans l'applicatif « Chorus Cœur », et « Chorus formulaires » les demandes d'achat et la saisie de la constatation du service fait liées au fonctionnement du BOP de la direction interrégionale, à :

Nom	Prénom	Lieu d'affectation
MARCOS	Esther	DISP TOULOUSE
ESPEU	Julien	DISP TOULOUSE
ROHA	Stephane	DISP TOULOUSE
COAT	Emilie	DISP TOULOUSE

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Article 19 : Dans le cadre du fonctionnement du BOP Fonctionnement sous CHORUS, délégation est donnée, pour valider dans l'applicatif « Chorus formulaires » les demandes d'achat et la saisie de la constatation du service fait (titre de perception, validation de services, ...), à :

Nom	Prénom	Lieu d'affectation
MOSTEFAOUI	Zaia	DISP TOULOUSE
COMBES	Sandra	DISP TOULOUSE
MASINI	Erwann	DISP TOULOUSE

Article 20 : Dans le cadre du fonctionnement du BOP Fonctionnement sous CHORUS, délégation est donnée, pour valider dans l'applicatif « Chorus formulaires communication » les demandes de paiement directes, à :

Nom	Prénom	Lieu d'affectation
LACOMBE	Stéphanie	DISP TOULOUSE
WURTZEL	Barbara	DISP TOULOUSE
RAMBERT	Camille	DISP TOULOUSE
RASTELLI	Cédric	DISP TOULOUSE
POLASTRON	Sandra	DISP TOULOUSE
LADOUR	Yasminé	DISP TOULOUSE
SIADOUS	Patricia	DISP TOULOUSE
LEMARIE	Dominique	DISP TOULOUSE
RABASCO GARCIA	Ignacio	DISP TOULOUSE
TATHYS	Jocelyn	DISP TOULOUSE

Article 21 : Dans le cadre du fonctionnement du BOP Fonctionnement sous CHORUS, délégation est donnée, pour saisir dans l'applicatif « Chorus formulaires » les expressions de besoin, valider les demandes d'achat et saisir la constatation du service fait liées au fonctionnement du BOP de la direction interrégionale et du compte de commerce 912, à

Nom	Prénom	Lieu d'affectation
MEGHABBAR	Fadel	SPIP 11
TOUZELET	Sandra	SPIP 11
KAABECHE	Omar	SPIP 12 – 46
GOUDY	Sylvie	SPIP 12 - 46
NALILACARIN	Sandy	SPIP 12 - 46

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

CONTRI	Céline	SPIP 30
PASQUIER	Elisabeth	SPIP 30
LAMBERT-MAROUZET	Anne	SPIP 30
LECOQ	Chrystelle	SPIP 31
GIRAUD	Jean	SPIP 31
LECOEUR	Stéphane	SPIP34
CHAOUA	Yamina	SPIP34
ABA	Zoulika	SPPIP 34
PAKAINA	Isabelle	SPIP34
LAPORTE	Muriel	SPIP 65
POCQ	Sabine	SPIP 65
SYLVANIELO	Joan	SPIP 65
CAMPEMAE	Stéphanie	SPIP 65
PERRON	Béatrice	SPIP 66
DEBOU	Magali	SPIP 66
DAVEUX	Nathalie	SPIP 66
ENJALRAN	Catherine	SPIP 81
FRANCOIS	Adeline	SPIP 81
LIEGEOIS	Laurent	SPIP 82
BONNARDOT	Nadine	SPIP 82
CHEVALIER	Christèle	CD MURET
BRUNO-SALEL	Christine	CD MURET
DELSART	Véronique	CD MURET
FRANK	Marie-Pierre	CD MURET
BONA	Cindy	CD ST Sulpice
HOURLIER	Sabine	CD ST Sulpice
HELALI	Farida	CP BEZIERS
BOUSSAIDI	Maria	CP SEYSSES
SEGUELA	Céline	CP SEYSSES
MISCHIERI	Claudia	CP SEYSSES
FONTIBUS	Cathy	CP SEYSSES
LEPEZ	Isabelle	CP LANNEMEZZAN
CONVERT	Césarine	CP LANNEMEZZAN
DOMPS	Stéphanie	CP LANNEMEZZAN
PENE-MAUPAS	Chrystelle	CP LANNEMEZZAN
URSULET	Catherine	CP LANNEMEZZAN
RIBON	Clara	CP PERPIGNAN

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

CATALA	Carole	CP PERPIGNAN
VENANCIE	Véronique	CP PERPIGNAN
BRUNOVIC	Anne-Sophie	CP PERPIGNAN
VALETTE	Romain	DISP TOULOUSE
LACOMBE	Stéphanie	DISP TOULOUSE
WURTZEL	Barbara	DISP TOULOUSE
RAMBERT	Camille	DISP TOULOUSE
VIDALENC	Samantha	DISP TOULOUSE
SZOPA	Andre	DISP TOULOUSE
SANCHEZ	Anne-Rose	DISP TOULOUSE
LADOUR	Yasmine	DISP TOULOUSE
POLASTRON	Sandra	DISP TOULOUSE
DUFLOUCQ	Céline	DISP TOULOUSE
RASTELLI	Cédric	DISP TOULOUSE
LEMARIE	Dominique	DISP TOULOUSE
MUKESHIMANA	Scholastica	DISP TOULOUSE
MELA	Antoine-Ben	DISP TOULOUSE
RABASCO GARCIA	Ignacio	DISP TOULOUSE
TATHYS	Jocelyn	DISP TOULOUSE
SIADOUS	Patricia	DISP TOULOUSE
COAT	Emilie	DISP TOULOUSE
PETIT	Christine	DISP TOULOUSE
CLARY	Dominique	DISP TOULOUSE
CHAUSY	Sébastien	DISP TOULOUSE
COMBES	Sandra	DISP TOULOUSE
BEN SACI	Maud	DISP TOULOUSE
LOURI	Arlette	DISP TOULOUSE
LAGUERRE	Françoise	DISP TOULOUSE
QUEULIN	Carole	DISP TOULOUSE
BARRADAS	Nathalie	DISP TOULOUSE
FELTEN	Emilie	DISP TOULOUSE
GALET	Pascal	DISP TOULOUSE
FAIVRE	Laurent	DISP TOULOUSE
DINGLI	Eric	DISP TOULOUSE
BETAILLOULOUX	Emilie	DISP TOULOUSE
OUBERRI	Rachida	DISP TOULOUSE
FABRE	Nathalie	DISP TOULOUSE



**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

MARQUES	Louis	DISP TOULOUSE
CAMPAGNE	Philippe	DISP TOULOUSE
PITTARO	Karine	DISP TOULOUSE
THYS	Sébastien	DISP TOULOUSE - CIRP
SOBECKI	Fabien	DISP TOULOUSE - CIRP
HIVET	Gisèle	DISP TOULOUSE - ERIS
MAGNE	Jean-François	DISP TOULOUSE – ARPEJ/PREJ
BRUN	Christelle	MA ALBI
MOULIS	Jérôme	MA ALBI
CALS	Aude	MA CARCASSONNE
JOURNET	Isabelle	MA CARCASSONNE
CANET	Nicolas	MA CARCASSONNE
RASPECTA	Méléna	MA FOIX
DARCHE	Marie-Pierre	MA FOIX
COMBRES	Karine	MA MONTAUBAN
MERIC	Olivier	MA MONTAUBAN
PIOT-MARCONE	Laurent	MA NIMES
MARTI	Thierry	MA NIMES
FORIN	Mérodie	MA NIMES
MEBARKI	Arielle	MA NIMES
CUSSAC	Brigitte	MA RODEZ
BERNARD	Alexandra	MA RODEZ
PEREIRA	Maria	MA RODEZ
OURAHMOUN	Sarah	MA RODEZ
BIZOT	Delphine	MA TARBES
CLAWEY	Cindy	MA TARBES
MERAL	Hélène	MA MENDE
BRUEL	Eric	EPM LAVAU
FERRAND	Noemie	EPM LAVAU
DARTIGUELONGUE	Jérémy	EPM LAVAU
MAMERI	Olivier	EPM LAVAU
GLASSNER	Sylvie	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
BOUKEZZOULA	Fatima	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

ROCHETTE-LENOIR	Valérie	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
-----------------	---------	--------------------------------

Article 22 : Dans le cadre de la dématérialisation du traitement des frais de déplacement, délégation est donnée, pour valider en qualité de service gestionnaire (SG) dans l'applicatif « Chorus DT », à

Nom	Prénom	Lieu d'affectation
CHEVALIER	Christèle	CD MURET
BLANCHARD	Sabrina	CD MURET
THIBAUT	Juliette	CD MURET
BONA	Cindy	CD ST SULPICE
HOURLIER	Sabine	CD ST SULPICE
BREUCQ	Christophe	CD ST SULPICE
DOMPS	Stéphanie	CP LANNEMEZAN
URSULET	Catherine	CP LANNEMEZAN
LEPEZ	Isabelle	CP LANNEMEZAN
MAUPAS	Chrystelle	CP LANNEMEZAN
CONVERT	Césarine	CP LANNEMEZAN
GLASSNER	Sylvie	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
BOUKEZZOULA	Fatima	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
IZARD	Cécile	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
RAYNAUD	Charlie	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
ROCHETTE-LENOIR	Valérie	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
MIGLIACCIO	Patrick	MA ALBI
ROCHE	Sandrine	MA ALBI
BERTAUDIÈRE	Jean-Patrice	MA ALBI
BRUN	Christelle	MA ALBI

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

ALAPHILIPPE	Isabelle	MA ALBI
HANTUTE	Perrine	MA ALBI
RASPECTA	Méléna	MA FOIX
DARCHE	Marie-Pierre	MA FOIX
EYNARD	Emmanuel	MA MENDE
CHARLIN	Christelle	MA MENDE
CUSSAC	Brigitte	MA RODEZ
BERNARD	Alexandra	MA RODEZ
OURAHMOUN	Sarah	MA RODEZ
DUFOUR	Véronique	MA TARBES
LATCHIA	Cindy	MA TARBES
BIZOT	Delphine	MA TARBES
BARILLEC	Anne-Lise-Marie	MA TARBES
ALAPHILIPPE	Fabrice	PREJ ALBI
BENOIST	Christophe	PREJ ALBI
SORIANO	Amandine	PREJ BEZIERS
MOUTOU	Xavier	PREJ BEZIERS
FIZE	Laurent	PREJ NIMES
BERAUD	Franck	PREJ NIMES
JANVIER	Peggy	PREJ MURET
TERUEL	Nicolas	PREJ MURET
SEGUINAUD	Patrick	ARPEJ DISP TOULOUSE
WACQUEZ	Christian	ARPEJ DISP TOULOUSE
HIVET	Gisèle	ERIS/CYNO
MIRAVETE	Marie	Base CYNO
DELBES	Emilie	Base CYNO
AMBAYRAC	Jérémie	CIRP TOULOUSE
DEL-OLMO	Marianne	CIRP TOULOUSE
SOBECKI	Fabien	CIRP TOULOUSE
THYS	Sébastien	CIRP TOULOUSE
CORSETTI	Céline	SPIP 11
HANNECART	Véronique	SPIP 11
MEGHABBAR	Fadel	SPIP 11
ARRICOT	Sylvie	SPIP 11
TOUZELET	Sandra	SPIP 11
KAABECHE	Omar	SPIP 12-46
NALILACARIN	Sandy	SPIP 12-46

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

GOUDY	Sylvie	SPIP 12-46
LAMBOLEY	Eric	SPIP 30/48
VIDAL	Veronique	SPIP 30-48
CONTRI	Celine	SPIP 30-48
PASQUIER	Elisabeth	SPIP 30-48
LAMBERT MAROUZET	Anne	SPIP 30-48
LENEVEU	Pierrick	SPIP 34
PORTE	Morgane	SPIP 34
CHAOUA	Yamina	SPIP 34
LECOEUR	Stéphane	SPIP 34
DELTOUR	Isabelle	SPIP 34
SYLVANIELO	Joan	SPIP 65
CAMPEMAE	Stephanie	SPIP 65
LAPORTE	Muriel	SPIP 65
POCQ	Sabine	SPIP 65
BARANGER	Pascale	SPIP 81
HOAREAU	Rémy	SPIP 81
ENJALRAN	Catherine	SPIP 81
FRANCOIS	Adeline	SPIP 81
RIVIERE	Franck	MA MONTAUBAN
ROYER	Sonia	MA MONTAUBAN
MERIC	Olivier	MA MONTAUBAN
COMBRES	Karine	MA MONTAUBAN
MAUDRY	Céline	SPIP 82-32
MEUNIER	Véronique	SPIP 82-32
LIEGEOIS	Laurent	SPIP 82-32
CAUBEL	Céline	CP PERPIGNAN
RIBON	Clara	CP PERPIGNAN
CATALA	Carole	CP PERPIGNAN
BLONDEL	Stéphanie	CP PERPIGNAN
BRUNOVIC	Anne-Sophie	CP PERPIGNAN
VENANCIE	Véronique	CP PERPIGNAN
MAVEYRAUD	Laurence	CP PERPIGNAN
FARRAS	Isabelle	CP PERPIGNAN
JMAILI	Djamila	CP PERPIGNAN
LABORDE MOURET	Christine	CP PERPIGNAN
CHRETIEN	Cécile	CP PERPIGNAN

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

FONTIBUS	Cathy	CP SEYSSSES
BOUSSAIDI	Maria	CP SEYSSSES
SEGUELA	Céline	CP SEYSSSES
BIELKIEWICK	Boris	CP SEYSSSES
SIMON	Sébastien	CP SEYSSSES
MARTI	Thierry	MA NIMES
MEBARKI	Arielle	MA NIMES
JOURNET	Isabelle	MA CARCASSONNE
KACI	Martine	MA CARCASSONNE
BOUTRIT	Jean-Michel	MA CARCASSONNE
CANET	Nicolas	MA CARCASSONNE
VIVAN	Lucas	EPM LAVAUUR
DUMAS	Véronique	SPIP 31-09
GIRAUD	Jean	SPIP 31-09
DEDIEU	Elise	SPIP 31-09
LECOQ	Chrystelle	SPIP 31-09
BEAUX	Flore	SPIP 31-09
LABORIE	Laurence	SPIP 31-09
LALLEMENT	Sandrine	CP BEZIERS
BEGUE	Marie Mylène	CP BEZIERS
VERSCHAEVE	Gaëlle	CP BEZIERS
DESLANDES	Maud	CP BEZIERS
GARDENAL	Chloé	DISP TOULOUSE
DELSOL	Yves	DISP TOULOUSE
MOREAU	Catherine	DISP TOULOUSE
LANCELLE	Annick	DISP TOULOUSE
GERBIER	Isabelle	DISP TOULOUSE
MARCOS	Esther	DISP TOULOUSE
ESPEU	Julien	DISP TOULOUSE
BOURGOUIN	Arnaud	DISP TOULOUSE
BUFFO	Natacha	DISP TOULOUSE
BELACEL	Myriam	DISP TOULOUSE
MORIN	Emilie	DISP TOULOUSE
BABOU	Dominique	DISP TOULOUSE
ASSET	Valérie	DISP TOULOUSE
MANGEL	Rodolphe	DISP TOULOUSE
DUMONT	Sébastien	DISP TOULOUSE

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

CAMELOT	Agnès	DISP TOULOUSE
CLARY	Dominique	DISP TOULOUSE
CHAUSY	Sébastien	DISP TOULOUSE
RASTELLI	Cédric	DISP TOULOUSE
DINGLI	Eric	DISP TOULOUSE
ARMAND	Marine	DISP TOULOUSE
LAMOTHE	David	DISP TOULOUSE
BORDET	Stéphane	DISP TOULOUSE
VALLETTE	Romain	DISP TOULOUSE
LACOMBE	Stéphanie	DISP TOULOUSE
WURTZEL	Barbara	DISP TOULOUSE
QUEULIN	Carole	DISP TOULOUSE
DESURMONT	Bérengère	DISP TOULOUSE
POLASTRON	Sandra	DISP TOULOUSE
PITTARO	Karine	DISP TOULOUSE
RAMBERT	Camille	DISP TOULOUSE
LADOUR	Yasmine	DISP TOULOUSE
MELA	Antoine	DISP TOULOUSE
COAT	Emilie	DISP TOULOUSE
LAMBRIGOT	Philippe	SPIP 66
MIEL	Nina	SPIP 66
PERRON	Béatrice	SPIP 66
DAVEUX	Nathalie	SPIP 66
DEBOU	Magali	SPIP 66

Article 23 : Dans le cadre de la dématérialisation du traitement des frais de déplacement, délégation est donnée, pour valider en qualité de gestionnaires contrôleur (GC) dans l'applicatif « Chorus DT », à

Nom	Prénom	Lieu d'affectation
CHEVALIER	Christèle	CD MURET
BRUNO-SALEL	Christine	CD MURET
DELSART	Véronique	CD MURET
FRANK	Marie-Pierre	CD MURET
KACI	Martine	CD ST SULPICE
BONA	Cindy	CD ST SULPICE
HOURLIER	Sabine	CD ST SULPICE
BREUCQ	Christophe	CD ST SULPICE

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

CONVERT	Césarine	CP LANNEMEZAN
DOMPS	Stéphanie	CP LANNEMEZAN
URSULET	Catherine	CP LANNEMEZAN
LEPEZ	Isabelle	CP LANNEMEZAN
MAUPAS	Chrystelle	CP LANNEMEZAN
GLASSNER	Sylvie	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
BOUKEZZOULA	Fatima	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
ROSSIGNOL	Pauline	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
IZARD	Cécile	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
RAYNAUD	Charlie	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
ROCHETTE-LENOIR	Valérie	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
MIGLIACCIO	Patrick	MA ALBI
ROCHE	Sandrine	MA ALBI
BRUN	Christelle	MA ALBI
ALAPHILIPPE	Isabelle	MA ALBI
BERTAUDIÈRE	Jean-Patrice	MA ALBI
HANTUTE	Perrine	MA ALBI
RASPECTA	Méléna	MA FOIX
DARCHE	Marie-Pierre	MA FOIX
EYNARD	Emmanuel	MA MENDE
CHARLIN	Christelle	MA MENDE
DELISSCHE	Thierry	MA RODEZ
CUSSAC	Brigitte	MA RODEZ
BERNARD	Alexandra	MA RODEZ
OURAHMOUN	Sarah	MA RODEZ
DUFOUR	Véronique	MA TARBES
LATCHIA	Cindy	MA TARBES
BIZOT	Delphine	MA TARBES
BARILLEC	Anne-Lise-Marie	MA TARBES
ARRICOT	Sylvie	SPIP 11
MEGHABBAR	Fadel	SPIP 11
TOUZELET	Sandra	SPIP 11
KAABECHE	Omar	SPIP 12-46
NALILACARIN	Sandy	SPIP 12-46

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

GOUDY	Sylvie	SPIP 12-46
LAMBOLEY	Eric	SPIP 30-48
VIDAL	Veronique	SPIP 30-48
CONTRI	Celine	SPIP 30-48
LAMBERT MAROUZET	Anne	SPIP 30-48
PASQUIER	Elisabeth	SPIP 30-48
LENEVEU	Pierrick	SPIP 34
PORTE	Morgane	SPIP 34
LECOEUR	Stéphane	SPIP 34
CHAOUA	Yamina	SPIP 34
DELTOUR	Isabelle	SPIP 34
SYLVANIELO	Joan	SPIP 65
CAMPEMAE	Stephanie	SPIP 65
LAPORTE	Muriel	SPIP 65
POCQ	Sabine	SPIP 65
BARANGER	Pascale	SPIP 81
HOAREAU	Rémy	SPIP 81
ENJALRAN	Catherine	SPIP 81
FRANCOIS	Adeline	SPIP 81
PERRON	Béatrice	SPIP 66
LAMBRIGOT	Philippe	SPIP 66
MIEL	Nina	SPIP 66
DEBOU	Magali	SPIP 66
DAVEUX	Nathalie	SPIP 66
RIVIERE	Franck	MA MONTAUBAN
ROYER	Sonia	MA MONTAUBAN
MERIC	Olivier	MA MONTAUBAN
COMBRES	Karine	MA MONTAUBAN
MEUNIER	Véronique	SPIP 82-32
MAUDRY	Céline	SPIP 82-32
LIEGEOIS	Laurent	SPIP 82-32
CAUBEL	Céline	CP PERPIGNAN
RIBON	Clara	CP PERPIGNAN
CATALA	Carole	CP PERPIGNAN
BLONDEL	Stéphanie	CP PERPIGNAN
BRUNOVIC	Anné-Sophie	CP PERPIGNAN
VENANCIE	Véronique	CP PERPIGNAN

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

MAVEYRAUD	Laurence	CP PERPIGNAN
JMAILI	Djamila	CP PERPIGNAN
LABORDE MOURET	Christine	CP PERPIGNAN
FONTIBUS	Cathy	CP SEYSSSES
SEGUELA	Céline	CP SEYSSSES
BOUSSAIDI	Maria	CP SEYSSSES
MARTI	Thierry	MA NIMES
MEBARKI	Arielle	MA NIMES
JOURNET	Isabelle	MA CARCASSONNE
BOUTRIT	Jean-Michel	MA CARCASSONNE
CANET	Nicolas	MA CARCASSONNE
VIVAN	Lucas	EPM LAVAUUR
DUMAS	Véronique	SPIP 31-09
DEDIEU	Elise	SPIP 31-09
LECOQ	Chrystelle	SPIP 31-09
GIRAUD	Jean	SPIP 31-09
LABORIE	Laurence	SPIP 31-09
HANNECART	Véronique	SPIP 11
BEAUX	Flore	SPIP 31-09
LALLEMENT	Sandrine	CP BEZIERS
BEGUE	Marie Mylène	CP BEZIERS
VERSCHAEVE	Gaëlle	CP BEZIERS
DESLANDES	Maud	CP BEZIERS
RASTELLI	Cédric	DISP TOULOUSE
MELA	Antoine	DISP TOULOUSE
RAMBERT	Camille	DISP TOULOUSE
LADOUR	Yasmine	DISP TOULOUSE
LACOMBE	Stéphanie	DISP TOULOUSE
WURTZEL	Barbara	DISP TOULOUSE

Article 24 : La décision n°11/2024 du 29 juillet 2024 portant délégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires est abrogée.

Article 25 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 02 septembre 2024



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**



Le directeur interrégional
des services pénitentiaires de Toulouse

Stéphane GELY

Direction de l'administration pénitentiaire

R76-2024-09-02-00007

Délégation de signature N°14 2024 du directeur
interrégional des services pénitentiaires de
Toulouse, suite à la prise de fonction de
nouveaux fonctionnaires

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

**Décision n°14/2024 portant délégation de signature
du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse**

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse,

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, notamment son article 7;

Vu le décret du n°2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, notamment son article 30;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 14 janvier 2019 portant nomination de Monsieur Stéphane Gély, Directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse,

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 717, 726-1, 726-2, R.57-6-23, de R.57-7-62 à R.57-7-78, de R.57-7-84-1 à R.57-7-84-12, D301, D360, D74, D76, D80, D81, D82, D82-2, D84 et R.57-7-32;

Décide :

Article 1

Délégation permanente est donnée à Madame Nathalie Faustin, Directrice interrégionale adjointe à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse à l'effet de signer tous actes, arrêtés ou décisions pris en application des articles visés ci-dessus.

Article 2

En l'absence du directeur interrégional des services pénitentiaires adjoint, délégation permanente est donnée à Madame Chloé Gardenal, directrice des services pénitentiaires, Secrétaire générale à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse à l'effet de signer tous actes, arrêtés ou décisions pris en application des articles visés à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

En l'absence simultanée du directeur interrégional des services pénitentiaires adjoint et de la secrétaire générale, délégation permanente est donnée à Madame Patricia Reulet, directrice des services pénitentiaires, cheffe du département sécurité et détention à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à Madame Sophie Avril, cheffe des services pénitentiaires de classe normale, adjointe à la cheffe du département de la sécurité et de la détention à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à Monsieur Yves Delsol, directeur des services pénitentiaires, directeur placé à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse à l'effet de signer tous actes, arrêtés ou décisions visés à l'article 1 de la présente décision.

Article 4

Les dispositions de la décision n°6/2023 du 3 avril 2023 sont abrogées.

Article 5

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 02 septembre 2024

Le directeur interrégional
des services pénitentiaires de Toulouse



Stéphane GELY



Direction de l'administration pénitentiaire

R76-2024-09-02-00008

Délégation de signature N°15 2024 du directeur
interrégional des services pénitentiaires de
Toulouse, suite à la prise de fonction de
nouveaux fonctionnaires

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

**Décision n° 15/2024 du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse portant délégation de
compétence d'affectation au sein de la Structure d'Accompagnement à la Sortie (SAS)
du CP de Villeneuve-Les-Maguelone**

Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Toulouse,

Vu le code pénitentiaire et notamment ses articles **L211-3, D. 211-19, D. 211-20 alinéa 2, D211-22 et D211-24**

Vu la note DAP du 8 décembre 2021 portant doctrine nationale relative aux structures d'accompagnements à la sortie (SAS).

Décide :

Article 1^{er} :

De donner délégation de compétence pour une durée d'un an à compter de la date de la présente, à Madame Pauline Rossignol, cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Villeneuve-Les-Maguelone :

- Pour l'affectation au sein de la Structure d'Accompagnement vers la Sortie (SAS) du centre pénitentiaire de Villeneuve-Les-Maguelone, des détenus hommes condamnés écroués au sein de l'établissement et ayant une peine ou un reliquat de peine inférieur ou égal à deux ans.
- Le nombre de places déléguées est de soixante quinze (75) sur les cent cinquante (150) places disponibles de la SAS.
- Sont exclus de la délégation, les détenus TIS, DPS, placés ou ayant été placés dans un QI, UDV ou QER.

Article 2 :

En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Madame Pauline Rossignol, cheffe d'établissement, délégation est donnée à Madame Cécile Izard, directrice des services pénitentiaires, adjointe à la cheffe d'établissement, à l'exclusion de tout autre.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 02 septembre 2024


Le Directeur interrégional des services
Pénitentiaires de Toulouse
Stéphane Gély

Direction de l'administration pénitentiaire

R76-2024-09-02-00010

Délégation de signature N°17 2024 du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse, suite à la prise de fonction de nouveaux fonctionnaires

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

**Décision n°17/2024 portant délégation de signature
du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse**

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse,

Vu la loi no 78-753 du 17 juillet 1978, notamment son article 7;

Vu le décret du n02005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, notamment son article 30;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 14 janvier 2019 portant nomination de Monsieur Stéphane Gély, Directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse,

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R 57-8 et R 57-8-1 relatifs à la délégation de signature des directeurs régionaux des services pénitentiaires et des chefs d'établissement,

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-31 et suivant relatifs à la procédure d'agrément des structures de placement extérieur,

Décide

Article 1 :

Délégation permanente est donnée à Monsieur Rodolphe Mangel, chef du Département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive (DPIPPR) à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse à l'effet de signer toutes les décisions d'agrément des structures de placement extérieur.

Article 2 :

En l'absence du Chef du DPPPR, délégation permanente est donnée à Monsieur Sébastien Dumont, adjoint au chef du DPIPPR à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse à l'effet de signer toutes les décisions visées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3 :

En l'absence simultanée du Chef du DPPPR et de son adjoint, délégation permanente est donnée à Monsieur Arnaud Bourgoïn, chef de l'unité des politiques d'insertion, à Madame Emilie Morin, cheffe de l'unité de la méthodologie et de l'accompagnement, à

Madame Myriam Belacel, cheffe de l'unité exécution des peines au sein du DPPPR à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à l'effet de signer les décisions visées à l'article 1 de la présente décision.

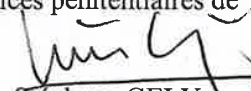
Article 5 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 02 septembre 2024



Le directeur interrégional
des services pénitentiaires de Toulouse


Stéphane GELY

Direction de l'administration pénitentiaire

R76-2024-09-02-00006

Délégations de signature N°13 2024 du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse, suite à la prise de fonction de nouveaux fonctionnaires

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

**Décision n°13/2024 du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse
portant délégation de signature**

Le Directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse,

Vu le décret N°97-3 du 7 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du Ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire,

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 14 janvier 2019 portant nomination de Monsieur Stéphane Gély, Directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse,

Décide

Article 1 : Délégation est donnée à Madame Nathalie FAUSTIN, Directrice interrégionale adjointe à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse, et dans la limite de ses attributions tous les actes, arrêtés et décisions relevant notamment des dispositions de l'arrêté du 12 mars 2009 susvisé

Article 2 : Délégation est donnée à Madame Chloé GARDENAL, Directrice des services pénitentiaires, Secrétaire générale à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse, et dans la limite de ses attributions tous les actes, arrêtés et décisions relevant notamment des dispositions de l'arrêté du 12 mars 2009 susvisé.

Article 3 : Délégation est donnée à Madame Catherine MOREAU, directrice des services Pénitentiaires, Cheffe du département des Ressources Humaines à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse, et dans la limite de ses attributions tous les actes, arrêtés et décisions relevant notamment des dispositions de l'arrêté du 12 mars 2009 susvisé.

Article 4 : Délégation est donnée à Madame Annick LANCELLE, Attachée d'administration, adjointe à la chef du département des Ressources Humaines à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse, et dans la limite de ses attributions tous les actes, arrêtés

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

et décisions relevant notamment des dispositions de l'arrêté du 12 mars 2009 susvisé.

Article 5 : Les dispositions contenues à la décision N°10/2023 du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse portant délégation de signature du 1^{er} juillet 2023 sont abrogées ;

Article 6 : Décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie;

Article 7 : Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 02 septembre 2024

Le directeur interrégional
des services pénitentiaires de Toulouse



Signé Stéphane GELY

Direction de l'administration pénitentiaire

R76-2024-09-02-00009

Délégations de signature N°16 2024 du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse, suite à la prise de fonction de nouveaux fonctionnaires

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

**Décision n°16/2024 du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse portant délégation de
compétence d'affectation des condamnés**

Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Toulouse,

Vu l'article **L211-3 al. 1 du Code pénitentiaire**,

Vu les articles **D. 211-19, D. 211-20 al. 1, D211-22 et D211-24 du Code pénitentiaire**,

Vu la circulaire **NOR : JUSK1240006C** du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du **21 février 2012**,

Décide :

Article 1 :

Délégation pour une durée d'un an, à compter de la date de la signature de la présente décision, est donnée à Madame Séverine GODEFROID, Cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Perpignan, pour affecter les condamnés ayant un reliquat de peine supérieur à 6 mois et inférieur à 24 mois du quartier « maison d'arrêt » au quartier « centre de détention », en veillant à privilégier les reliquats de peine les plus importants. Compte tenu du surencombrement, devront être retenues prioritairement, les personnes détenues ayant des attaches à proximité du département des Pyrénées-Orientales et possibilité de visites.

Le nombre de places concernées par la délégation est de **80** places maximum. Sont exclus de la délégation les détenus placés ou ayant été placés au quartier d'isolement de l'établissement, les détenus TIS, les détenus DPS, les détenus à profil spécifique selon la liste DI.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Séverine GODEFROID, délégation est donnée à Madame Camille DEROCHE, directrice des services pénitentiaires, adjointe à la cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Perpignan

Article 3 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie et au recueil des actes administratifs du département des Pyrénées-Orientales.

Fait à Toulouse, le 02 septembre 2024

D.I.S.P TOULOUSE

Cité Administrative - Bât G
2, Bld Armand Duportal - CS 81501
31015 TOULOUSE Cedex 6

Le Directeur interrégional des
services pénitentiaires de Toulouse



DRAAF Occitanie

R76-2024-09-06-00001

Arrêté relatif à l'autorisation d'augmentation du
titre alcoométrique volumique pour
l'élaboration de certains vins de la récolte 2024 -
Départements de l'Aude, de l'Hérault et du Gard



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté relatif à l'autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique pour
l'élaboration de certains vins de la récolte 2024
Départements de l'Aude, de l'Hérault et du Gard**

**Le Préfet de la région Occitania, Préfet de la Haute-Garonne
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le règlement (UE) n° 1308/2013 du parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CE) n° 922/72, (CE) n° 234/79, (CE) n° 1037/2001 et (CE) n° 1234/2007 du conseil ;

Vu le règlement (UE) 2019/934 de la Commission du 12 mars 2019 complétant le règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les zones viticoles où le titre alcoométrique peut être augmenté, les pratiques œnologiques autorisées et les restrictions applicables à la production et à la conservation de produits de la vigne, le pourcentage minimal d'alcool pour les sous-produits et leur élimination, et la publication des fiches de l'OIV ;

Vu le règlement d'exécution (UE) 2019/935 de la Commission du 16 avril 2019 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les méthodes d'analyse pour déterminer les caractéristiques physiques, chimiques et organoleptiques des produits de la vigne et les notifications de décisions des États membres concernant l'augmentation du titre alcoométrique ;

Vu le code général des impôts ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le décret n° 2012-655 du 4 mai 2012 relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des produits vitivinicoles et à certaines pratiques œnologiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 juillet 2012 (JO du 28/07/2012) relatif aux conditions d'autorisation de l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins ;

Vu la demande présentée complète par :

- le Syndicat des Producteurs des Coteaux de Peyriac le 4 septembre 2024 ;
- le Syndicat des Vins IGP d'Ardèche le 30 août 2024 ;

Sur les propositions des déléguées territoriales de l'Institut national de l'origine et de la qualité en date des 3 et 4 septembre 2024,

Considérant que les éléments présentés justifient le recours à l'enrichissement pour les vins concernés par les demandes, compte tenu en particulier du développement hétérogène des baies ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins cités en annexe issus de raisins récoltés l'année 2024, est autorisée dans les limites fixées à la même annexe.

Article 2 : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales d'Occitanie, le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Occitanie, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie, le directeur régional des douanes et droits indirects de Montpellier, le directeur régional des douanes et droits indirects de Perpignan, la déléguée territoriale Occitanie de l'Institut national de l'origine et de la qualité et le chef de service régional de FranceAgriMer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le

- 6 SEP. 2024



Pierre-André DURAND

Arrêté relatif à l'autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique pour l'élaboration de certains vins de la récolte 2024
Départements de l'Aude, de l'Hérault et du Gard
Autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique et limites

Vins bénéficiant d'une Indication géographique protégée

Nom de l'indication géographique (IGP) (suivi ou non d'une dénomination géographique complémentaire)	Couleur(s) (Le cas échéant)	Type(s) de vin	Variété(s)	Départements ou partie(s) de département(s) concerné(s) (Le cas échéant)	Limite d'enrichissement maximal (% vol.)	Titre alcoométrique volumique acquis minimal après enrichissement (% vol.) (Le cas échéant)	Titre alcoométrique volumique total maximal après enrichissement (% vol.) (Le cas échéant)
COTEAUX DE PEYRIAC					1,5 % vol		
ARDECHE				Gard	1,5 % vol		

Arrêté relatif à l'autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique pour l'élaboration de certains vins de la récolte 2024
Départements de l'Aude, de l'Hérault et du Gard
Autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique et limites

Pour mémoire :

- Les paramètres non spécifiés dans l'annexe renvoient aux limites définies dans les cahiers des charges respectifs et dans les règlements du conseil de l'Union Européenne susvisés.
- En application des règlements du conseil de l'Union Européenne susvisés, et de l'article D645-9 du code rural et de la pêche maritime, les méthodes d'enrichissement autorisées conformément aux pratiques œnologiques dans les départements du bassin Languedoc-Roussillon, sont les suivantes à ce jour :

Pour les IGP citées :

- Pour les raisins frais, le moût de raisins partiellement fermenté ou le vin nouveau encore en fermentation uniquement par addition de moût de raisin concentré ou de moût de raisin concentré rectifié,
- Pour le moût de raisin uniquement par addition de moût de raisin concentré ou de moût de raisin concentré rectifié ou par concentration partielle, y compris l'osmose inverse,
- Pour le vin uniquement par concentration partielle par le froid.

RECTORAT

R76-2024-09-04-00005

arrêté relatif à la composition de la commission
chargée d'examiner les recours administratifs
préalables contre les refus d'autorisation
d'instruction dans la famille



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité

Division Vie Educative des Elèves,
des Ecoles et des Etablissements

Pôle d'expertise pédagogique

Division Vie Educative
des Elèves, des Ecoles
et des Etablissements

Chef de Division DV4E
Thierry Meslet

Affaire suivie par :
Anissa Ouhada
Tél : 04 67 91 47 67
Mél: anissa.ouhada@ac-montpellier.fr

Rectorat De Montpellier
31 rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
Cedex 2

Montpellier, le 4 SEP 2024

La rectrice de région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités

Vu l'article D. 131-11-11 du code de l'éducation, créé par le décret n°2022-183 du 15 février 2022, portant présidence, composition, et modalité de nomination de ses membres, de la commission devant laquelle sont formés les recours administratifs préalables obligatoires exercés contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille ;

ARRETÉ :

Article 1 – La commission est présidée par Madame la rectrice ou son représentant, Monsieur Thierry Meslet, Chef de la division de la vie éducative des élèves, des écoles et des établissements.

Article 2 – Sont nommés pour deux ans, membres de la commission académique :

Membres titulaires :

- Mme Isabelle Mercier, Inspectrice d'académie, Inspectrice pédagogique régionale,
- Mme Isabel Perez, Inspectrice de l'éducation nationale,
- Mme Isabelle Hadji, médecin de l'éducation nationale,
- Mme Isabelle Romig, conseillère technique de service social,

Membres suppléants :

- M. Vincent Dupayage, Inspecteur d'académie, Inspecteur pédagogique régional,
- Mme Magali Jourdan, Inspectrice de l'éducation nationale,
- Mme Fabienne Marion, médecin de l'éducation nationale, Christine Vogel, médecin de l'éducation nationale
- Mme Geneviève Laruelle, conseillère technique de service social,

Article 3 – Mme la secrétaire générale de l'académie de Montpellier est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation
le secrétaire général adjoint
responsable du pôle "Services supports et experts"

Julien VASSEUR